

LE FUTUR N'EST PLUS CE QU'IL ÉTAIT...

INTRODUCTION

Cette remarque, « **Le futur n'est plus ce qu'il était** », est attribuée à l'idole du baseball Yogi Berra. Si M. Berra, avec son style unique et légendaire, a voulu dire par cette déclaration hors du temps que l'avenir ne se déroule pas selon les attentes du passé, il a eu entièrement raison.

Le présent exposé vise donc deux objectifs principaux :

- Documenter certaines des tendances connues et quantifiables qui, selon la Fédération, sont des indices fiables sur lesquels peuvent être fondées des décisions rationnelles concernant l'avenir de l'enseignement postsecondaire - et, plus précisément, l'avenir de nos universités.
- Encourager une réévaluation critique des priorités fédérales en matière de financement de l'enseignement postsecondaire, qui permettra de reconnaître ces tendances et de composer avec elles (ou de les corriger).

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Traditionnellement, les universités ont joué un rôle de premier plan dans le développement social du pays et, par conséquent, l'importance des fonds qui leur étaient accordés était déterminée en grande partie par les politiques sociales des gouvernements fédéraux et provinciaux successifs. Toutefois, les chiffres montrent de plus en plus clairement que - tout en continuant à s'acquitter de leur mandat social - les universités sont également devenues des composantes essentielles du moteur de la croissance économique.

Leur importance dans l'évolution économique de la seule province du Nouveau-Brunswick, par exemple, connaît une croissance exponentielle, comme le montre amplement la série de graphiques inclus en annexe (voir ci-joint).*

* [La Fédération est redevable à la Direction de l'analyse et de la planification stratégique de Développement des ressources humaines Canada - Région du Nouveau-Brunswick (DRHC) de lui avoir fourni ces documents. Elle aimerait également souligner la contribution de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) et l'en remercier. À

moins d'indication contraire, toutes les autres données statistiques contenues dans le présent document proviennent de la CESPM.]

Voici un bref sommaire du contenu des annexes ci-jointes et, le cas échéant, de la façon dont la Fédération interprète leur signification.

Annexe I

Pas plus tard qu'en 1992, seulement 19 p. 100 de tous les emplois offerts au Nouveau-Brunswick exigeaient 17 années de scolarité ou plus, alors qu'au moins 48 p. 100 exigeaient moins de 12 années de scolarité. Les tendances actuelles ont toutefois amené le DRHC à prédire que, d'ici l'an 2000, ces chiffres auront été inversés et que le premier pourcentage aura atteint 38 p. 100 alors que le deuxième aura diminué à 29 p. 100.

Annexe II

Pendant les vingt ans que couvre la période de 1976 à 1995 (inclusivement), le nombre total de personnes employées ayant plus de 8 années de scolarité est resté essentiellement le même. Cependant, au cours de cette même période, le pourcentage de personnes employées ayant moins de 8 années de scolarité est passé de 34 p. 100 à seulement 20,4 p. 100. Par conséquent, cela laisse penser qu'il y a eu « supplantation » : pour obtenir le même emploi qu'en 1976, il fallait donc maintenant avoir un certificat ou un diplôme d'études plus avancées et ce, à tous les niveaux du milieu de travail. Le graphique suivant (voir Annexe III) montre clairement que cela a bel et bien été le cas, au moins au cours des dernières années.

Annexe III

À l'exception de quelques changements démographiques contradictoires mais mineurs (en 1991, en ce qui concerne les diplômés de niveau postsecondaire mais non universitaire et, en 1995, en ce qui concerne les diplômés de niveau secondaire, c'est-à-dire de « 12^e année »), au cours de la période de 1990 à 1995, le nombre de personnes employées au Nouveau-Brunswick, ayant 12 années de scolarité ou moins, a diminué graduellement. Toutefois, le nombre correspondant de personnes employées ayant un diplôme de niveau postsecondaire en général a augmenté et le nombre de diplômés universitaires employés a

continué d'augmenter régulièrement - même pendant la récession du début des années 1990.

Annexe IV

Dans chaque catégorie d'âges, le revenu moyen d'une personne est considérablement plus élevé lorsque celle-ci détient un diplôme d'études postsecondaires. De façon générale, le salaire d'un diplômé universitaire moyen est supérieur de 42 p. 100 à celui d'une autre personne moyenne qui a fait des études postsecondaires mais non universitaires; au cours des années où le revenu est à son maximum (entre 45 et 64 ans), son salaire est supérieur de 67 p. 100. Il faut également tenir compte de l'importance des dépenses de consommation, des économies qui fournissent une réserve de capitaux susceptibles d'être investis dans la croissance économique et du niveau élevé des impôts personnels de ces personnes. Plus celles-ci seront nombreuses, plus leurs effets économiques avantageux pour la société seront importants.

Il existe de plus en plus de signes montrant que l'« économie », « le marché », ou quel que soit le terme approprié que l'on utilise pour décrire la dynamique qui régit le déploiement de la main-d'oeuvre, insiste pour que les employés détiennent un diplôme de niveau postsecondaire, non seulement pour pouvoir avancer dans le milieu du travail mais, de plus en plus, comme condition préalable pour pouvoir même y entrer.

Une excellente analyse des manifestations récentes, à l'échelle nationale, de cette préoccupante tendance progressive [basée sur des données publiées par Statistique Canada et vérifiées par la suite par la Fédération] a été publiée dans le numéro du 13 mars 1995 du **Globe and Mail**. La Fédération croit que l'essence de ce phénomène est captée dans les extraits suivants de cet article :

« [...] Une nouvelle loi d'airain est en train de s'emparer du milieu du travail. Si vous avez obtenu un diplôme d'études postsecondaires - diplôme universitaire, diplôme d'un collège communautaire, certificat de formation - vous obtiendrez un emploi. Si vous avez fait des études moins poussées, vous n'en aurez pas [...] L'an dernier, l'économie a créé 277 000 emplois [...] [mais] pour ceux qui n'ont fait que des études secondaires, ou moins, 145 000 emplois ont disparu. Pour les diplômés de niveau postsecondaire, 422 000 postes ont été ouverts. Cela signifie que 99,3 p. 100 des personnes qui sont entrées sur le marché du travail avec un diplôme ou un certificat ont

trouvé du travail [...] **Les diplômés universitaires n'ont jamais souffert de ces changements [de 1990 à 1994]. Pour eux, le nombre d'emplois a augmenté de 483 000, une hausse de 25 p. 100 [...] Il faut voir la situation comme suit. De 1990 à 1994, l'économie a créé environ 957 000 emplois pour les personnes qui avaient ce bout de papier essentiel confirmant leurs études postsecondaires. En même temps, elle a éliminé 830 000 emplois pour les gens qui avaient fait des études moins poussées.** » [Mise en relief ajoutée; traduction libre]

Développement des ressources humaines Canada a confirmé à la Fédération que l'accroissement, en pourcentage, des emplois occupés par des diplômés universitaires au Nouveau-Brunswick au cours de la période indiquée dans l'article susmentionné correspondait presque parfaitement à la hausse moyenne nationale de 25 p. 100. Ce phénomène a donc vraiment une portée nationale et ses effets semblent être distribués également.

De ce fait, les demandes croissantes de l'ensemble de la population en matière d'études postsecondaires semblent montrer que celle-ci est de plus en plus consciente des nouvelles exigences du marché. Selon les chiffres indiqués dans le document publié en avril 1996 par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et intitulé « **Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997** » (page 17), les universités des trois provinces Maritimes ont connu, dans l'ensemble, une hausse écrasante de 15 p. 100 des inscriptions en équivalents temps plein (ETP), **en une période de trois ans seulement** (de 1991 à 1993, inclusivement, période la plus récente pour laquelle des données précises étaient alors disponibles). Pour traduire cette hausse en termes concrets, disons que (en chiffres ronds) les inscriptions globales en ETP dans les universités des Maritimes sont passées de 51 000 étudiants en 1990 à 58 400 en 1993 - une hausse de 7 400 étudiants.

De plus, ce phénomène est loin d'être nouveau. Il y a environ huit ans, en 1989, dans son exposé annuel présenté au Comité des finances de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, la Fédération indiquait, d'après des données statistiques fournies par la CESPM elle-même, que les inscriptions en ETP des étudiants de premier cycle avaient augmenté de près de 50 p. 100 dans la seule province du Nouveau-Brunswick, au cours de la décennie 1979-1980 à 1989-1990. Et cela, bien que le taux des naissances ait diminué de façon inexorable et que le nombre d'élèves des écoles secondaires - qui étaient alors, comme aujourd'hui, la principale source des inscriptions dans les universités - ait diminué proportionnellement. Cette situation apparemment illogique s'explique par l'accroissement de plus de 65 p. 100 du **taux de**

participation (c'est-à-dire du pourcentage du groupe de candidats potentiels - même réduit - qui s'est réellement inscrit dans les universités) au cours de cette même période.

Par conséquent, la Fédération émet respectueusement l'opinion que les tendances de la dernière décennie en ce qui concerne les inscriptions dans les universités néo-brunswickoises, telles que décrites ci-dessus, associées à celles du début des années 1990 dans l'ensemble des provinces Maritimes et exposées à l'alinéa précédent, confirment clairement la prise de conscience croissante de l'ensemble de la population pour ce qui est des exigences de plus en plus élevées du marché en matière de scolarité ainsi que la volonté généralisée de satisfaire ces exigences.

TENDANCES FINANCIÈRES

La Fédération est persuadée que les renseignements qui précèdent lui auront permis de démontrer - avec concision par suite des restrictions de temps et d'espace, mais tout de même de façon adéquate - qu'il existe de nouvelles raisons démographiques et économiques pressantes, étroitement associées, qui s'ajoutent aux raisons impérieuses dont l'importance sociale et philosophique traditionnelle n'a pas diminué, de prendre soin de notre réseau universitaire et de s'assurer qu'il prospère.

La nécessité de maintenir dorénavant à un niveau maximal le rendement de nos établissements d'enseignement postsecondaire semble donc évidente, non seulement parce que c'est une question de politique sociale éclairée, mais aussi parce que ces établissements sont des composantes clés d'une stratégie économique rationnelle visant, à la fois, à créer des emplois et, objectif au moins tout aussi important, à préparer la main-d'oeuvre du 21^e siècle, en lui permettant d'acquérir

- a) les connaissances analytiques et logiques de plus en plus essentielles pour s'acquitter des emplois qui existent déjà; et
- a) la souplesse et la capacité d'adaptation nécessaires pour passer, avec le plus d'aisance possible, d'un emploi à un autre, avec une fréquence imprévisible mais croissante, qui restera probablement la norme.

Il faut donc s'empresse de corriger immédiatement les tendances qui vont à l'encontre de cette nécessité et qui minent actuellement la vitalité du système postsecondaire au lieu de la renforcer.

Les priorités financières des gouvernements fédéraux successifs - tant conservateurs que libéraux, il faut bien le dire - ont mis au jour leur incapacité de saisir les exigences de la nouvelle relation entre une éducation postsecondaire et un emploi ayant un sens. Selon les chiffres prévisionnels préparés par la CESPM, la partie en espèces des transferts fédéraux effectués en vertu du Financement des programmes établis (FPE), qui a été allouée au soutien des universités dans la seule province du Nouveau-Brunswick, par exemple, a diminué de plus de 5 millions de dollars en 1995-1996, par rapport à 1993-1994.

La CESPM a également prédit (*op. cit.*, p. 2) que, en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, qui a remplacé le système de FPE, la province du Nouveau-Brunswick perdra 64 millions de dollars en revenus de paiements de transferts fédéraux en 1996-1997 et 116 millions de dollars de plus en 1997-1998. En supposant que les fonds accordés en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux soient distribués par la province selon la même formule de répartition que les transferts effectués en vertu du FPE, le secteur postsecondaire du Nouveau-Brunswick essuierait des pertes de l'ordre de 18 millions de dollars et de 32,5 millions de dollars en 1996-1997 et en 1997-1998, respectivement.

À cause de cette tendance allant à l'encontre de ce qu'il faudrait - et qui est tout à fait contre-productive - les établissements d'enseignement supérieur, déjà à court d'argent, ont été et continueront d'être forcés de faire plus avec moins. Dans le cas des universités néo-brunswickoises, entre 1989-1990 et 1995-1996, ce « moins » a signifié **une diminution de 1,7 p. 100** des fonds d'exploitation en provenance de sources gouvernementales [en dollars constants de 1989, calculés d'après l'Indice des prix à la consommation - Indice de tous les articles pour ces années], alors que les inscriptions en ETP augmentaient de 17 p. 100, au cours de cette même période. Si on considère une période plus longue, les universités ne s'en sont probablement pas mieux tirées : entre 1979-1980 et 1995-1996, elles ont reçu du gouvernement, au titre des fonds d'exploitation, des augmentations nettes cumulatives [c'est-à-dire en dollars constants de 1979] s'élevant à seulement 9,5 p. 100, alors que, pendant cette même période, elles ont dû absorber une hausse stupéfiante de près de 70 p. 100 des inscriptions en ETP.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, l'expression « faire plus avec moins » a été lancée à grand renfort de publicité - de nouveau par les différents gouvernements de toutes tendances politiques, au niveau tant fédéral que provincial - jusqu'à ce qu'elle devienne presque un acte de patriotisme

pour lequel la récompense des héros a été de devoir faire encore plus avec encore moins. La Fédération est tout à fait convaincue que cette situation va se poursuivre, à moins que la raison ne prévale bientôt.

Il faut que la raison prévale bientôt. Une province comme le Nouveau-Brunswick - ou, en fait, n'importe laquelle des autres provinces Maritimes - ne dispose tout simplement pas de l'assiette fiscale nécessaire pour compenser le montant insuffisant, à cause des restrictions budgétaires fédérales, des revenus des paiements de transferts censés être réservés à l'enseignement postsecondaire.

Une des conséquences de cette insuffisance de fonds a été la hausse des frais de scolarité qui a imposé aux groupes à faible revenu une barrière artificielle à l'accès à une éducation universitaire alors que ce sont eux qui en auront probablement le plus besoin sur le marché du travail de l'avenir.

La Fédération admet avoir déjà répété cette plainte depuis au moins dix ans, à toutes les autorités susceptibles de l'écouter. Malheureusement, on semble généralement peu conscient du fait que ce refrain traditionnel est devenu simplement un membre d'une équation - en particulier chez ceux qui tiennent les cordons de la bourse et affirment souhaiter la croissance nationale et internationale de l'économie de la nation. **Dernièrement, le besoin d'une personne moyenne d'avoir accès à des études appropriées a été égalé par le besoin du marché des années 1990 et suivantes que cette personne ait fait de telles études.**

Un autre résultat a été l'incapacité des universités à remplacer leurs professeurs à plein temps - dont le nombre a, en fait, **diminué** légèrement [passant de 3 488 à 3 455 - CESPM, *op. cit.* page 17] au cours de la même période de trois ans pendant laquelle les inscriptions en ETP ont augmenté de 7 400. Dans les disciplines les plus recherchées, la taille des classes qui, à la fin des années 1980, avait déjà atteint des proportions presque impossibles à gérer, a été augmentée pendant la première moitié des années 1990, jusqu'au point maximal tolérable. Par conséquent, pour les étudiants qui suivent ces cours, les consultations individuelles avec les enseignants sont devenues, dans bien des cas, pratiquement inexistantes.

RECOMMANDATIONS

Le présent exposé aura montré clairement que la Fédération perçoit les problèmes de l'enseignement postsecondaire - en particulier au niveau universitaire - au Nouveau-Brunswick et

dans les autres provinces Maritimes, comme étant directement reliés au manque de ressources adéquates des établissements, non seulement pour que ceux-ci puissent remplir leur mandat traditionnel, mais aussi pour qu'ils puissent marcher de pair avec la relation croissante entre les demandes de plus en plus élevées du « marché » en matière de scolarité des employés et les demandes de plus en plus élevées de la population en général en matière de possibilités de faire ces études. En considérant simplement les chiffres nécessaires pour répondre aux demandes de la population, la Fédération ne peut que constater le bien-fondé de demander des fonds supplémentaires pour assurer les ressources nécessaires. Toutes les simplifications ont déjà été faites et toutes les économies ont déjà été imposées.

La Fédération ne peut pas se permettre de faire des recommandations précises en matière de financement en ce qui concerne les questions discutées ici. Elle ne connaît pas les besoins financiers particuliers des universités et elle n'a pas, en tout état de cause, le privilège de parler au nom de celles-ci. Elle n'oublie pas non plus le fait que, partout au pays, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, se battent pour maintenir leurs dettes à des niveaux raisonnables, tout en essayant de satisfaire les différents besoins de l'ensemble de la société et que, par conséquent, ils doivent établir des priorités.

Ceci dit, toutefois, la Fédération - ayant souvent mentionné le « marché » dans son exposé - aimerait respectueusement mentionner au sous-comité, à titre de réflexion, une citation d'un des établissements financiers les plus respectés du marché, Trimark Investment Management Inc., sur la question de la « dette ». Dans **The Trimark Investor**, numéro de l'hiver 1997, l'entreprise a publié un article intitulé « To Invest or Not to Invest? » (investir ou ne pas investir?), d'où est tiré l'extrait suivant :

« [...] On parle habituellement d'une 'bonne' dette pour décrire une dette que l'on fait pour acquérir un bien qui prend de la valeur. Ce bien peut être corporel [...] ou incorporel, tel que l'éducation postsecondaire d'un enfant. On est souvent bien inspiré d'avoir un certain montant de 'bonne' dette [...] »

Le gouvernement fédéral serait donc bien inspiré, du point de vue économique, de prendre en considération l'option d'augmenter les emprunts pour financer son investissement dans l'éducation de la main-d'oeuvre de demain. La Fédération est convaincue qu'une telle dette sera aisément remboursée par un faible taux de chômage et une productivité élevée.

Pour terminer, la Fédération aimerait faire les recommandations suivantes :

1. **que le gouvernement fédéral examine immédiatement et en profondeur la relation entre l'enseignement postsecondaire et la participation à la population active telle qu'elle existe présentement;**
1. **qu'il détermine, à partir des tendances connues actuellement, dans quel sens cette relation devrait probablement évoluer à l'arrivée du 21^e siècle; et**
1. **qu'il accorde le poids approprié à cette relation au moment d'établir ses priorités en matière de transfert des fonds pour les programmes sociaux des provinces.**

La Fédération est extrêmement reconnaissante d'avoir été invitée à se présenter devant le sous-comité sénatorial aujourd'hui. Elle désire souhaiter bonne chance à ses membres au cours de leurs séances et des délibérations subséquentes de leurs conclusions.

Le tout respectueusement soumis au nom de la Fédération des associations de professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick par :

Le président

Ian H. Fraser

Le directeur exécutif

Desmond A. Morley Halifax, le 19 février 1997